

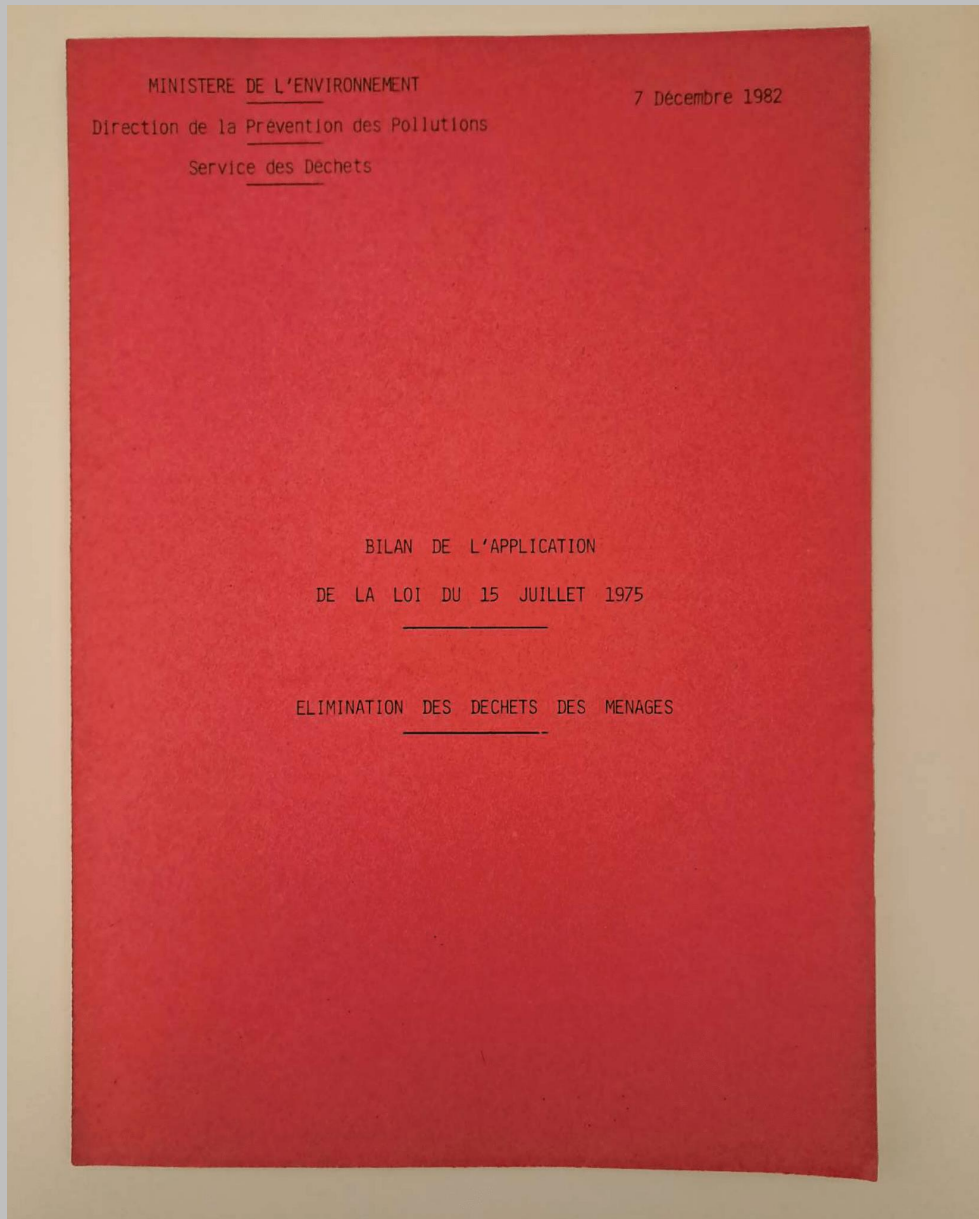
**1974 : Rapport du Groupe Interministériel  
d'Evaluation de l'Environnement.  
La lutte contre le gaspillage une nouvelle politique  
économique, une nouvelle politique de  
l'environnement**

Ce rapport proposa par exemple de produire des biens plus durables (réparables par ex.), ou encore de développer le réemploi d'emballages.



# 1982, Ministère de l'environnement. Bilan d'application de la loi du 15/07/1975

« *Chapitre VII : conclusions et orientations. [...] Actions pour limiter le flux de déchets et faciliter la récupération* » (n-b. : difficile à dire s'il s'agit de prévention pour la récupération).



# 1991, rapport d'information de Jean-Marie Bockel sur la gestion des déchets

« il convient d'introduire dans la loi du 15 juillet 1975 des objectifs de la politique de gestion des déchets (réduction du flux de déchets [...] » (proposition n°1) »

N° 2275

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

NEUVIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 -1992

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 octobre 1991.

## RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

*en application de l'article 145 du Règlement*

PAR LA COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES (1)  
*sur la gestion des déchets,*

ET PRÉSENTÉ

PAR M. JEAN-MARIE BOCKEL,

En conclusion des travaux d'une mission d'information composée en outre de MM. JEAN-PAUL BACHY, ALAIN BRUNE, YVES COUSSAIN, JEAN-MARIE DEMANGE, MICHEL DESTOT, RENÉ DROUIN, AMBROISE GUELLEC, DANIEL LE MEUR et JEAN-CLAUDE MIGNON,

Députés.

(1) La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

Environnement.



les  
décheticiens

# 1992, OPECST. Rapport de M. Pelchat sur les problèmes posés par les déchets ménagers

*“Il faut bien admettre que les mesures de réduction des déchets à la source sont quasi-inexistantes. Certes des textes de loi y font parfois référence. Ainsi, par exemple l'un des buts de la loi du 13/07/1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux ICPE est-il « de prévenir ou réduire la production (...) des déchets notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits“. Mais force est de constater qu'aucune disposition de cette loi ne correspond à cette intention. »*

<b>N° 3246</b>	<b>N° 200</b>
<b>ASSEMBLÉE NATIONALE</b>	<b>SÉNAT</b>
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 NEUVIÈME LÉGISLATURE	
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 janvier 1993.	Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1992. Enregistré à la présidence du Sénat le 18 janvier 1993.
<b>OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES</b>	
<b>RAPPORT</b>	
<i>sur les problèmes posés par les déchets ménagers,</i>	
PAR M. MICHEL PELCHAT,	
Député.	
Déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale par M. JEAN-YVES LE DÉAUT, Vice-Président de l'Office.	Déposé sur le Bureau du Sénat par M. JACQUES MOSSION, Président de l'Office.

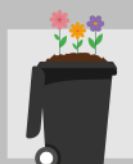
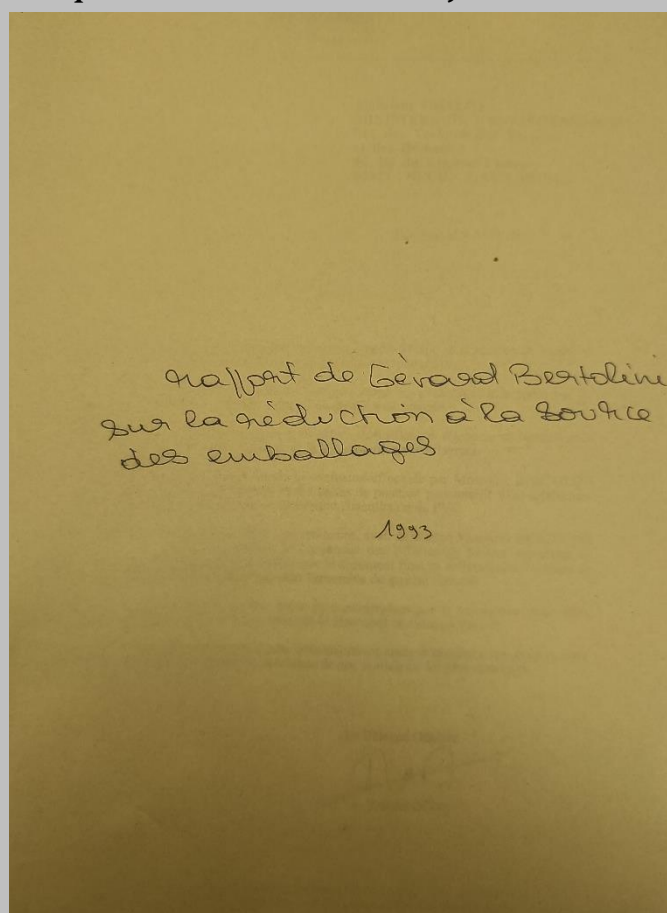


**les  
décheticiens**

## **1993, Bertolini. Rapport de Gérard Bertolini au Ministère de l'environnement sur la réduction à la source des emballages.**

*« dans les textes législatifs et réglementaires relatifs aux déchets, il faut que la priorité accordée à la réduction à la source soit affirmée, dans le cadre d'une hiérarchie clairement affichée, notamment : priorité à la réduction à la source vis-à-vis de la récupération et du recyclage. Dans certains cas, cette primauté est susceptible d'être remise en cause par les résultats d'écobilans. Cependant, il devra alors s'agir d'écobilans dont les résultats font l'objet d'une validation officielle. ».*

Ce rapport proposait des quotas de réemploi, de la standardisation d'emballages... ce qui nous concerne aujourd'hui en grande partie.



**les  
décheticiens**

# 1997, AN. Rapport d'Ambroise Le Guellec sur les déchets ménagers

*« Recommandations : La prévention à la source est prioritaire et accessible à tous les acteurs. La prévention à la source des impacts énergétiques et environnementaux des produits doit devenir l'axe majeur des politiques contemporaines de gestion des déchets. C'est aussi le moyen d'en minimiser véritablement les coûts. »*

N° 3380

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIXIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 février 1997.

### RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

*en application de l'article 145 du Règlement*

PAR LA COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES <sup>(1)</sup>

*sur les déchets ménagers,*

ET PRÉSENTÉ

PAR M. AMBROISE GUELLEC,

Député.

---

(1) La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

Environnement.



**les  
décheticiens**

## **1997, Dominique Dron (haute fonctionnaire). Rapport. Déchets municipaux : coopérer pour prévenir.**

Dans la préface, la Ministre de l'environnement C. Lepage appelait à « *surtout faire de la prévention à la source un axe clef concret de notre démarche. C'est en effet la seule voie possible pour concilier les exigences environnementales et sanitaires, l'utilisation responsable des deniers publics et la confiance et la participation des citoyens.* »

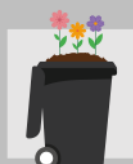
Aussi, le titre d'un bloc de recommandation est « *La prévention à la source est prioritaire et accessible à tous les acteurs* »

Rapport au ministre de l'Environnement

### **Déchet municipaux coopérer pour prévenir**

*Cellule Prospective et stratégie  
Dominique Dron*

La documentation Française : Déchets municipaux : coopérer pour prévenir : rapport au Ministère de l'environnement / Dominique Dron.



**les  
décheticiens**

# 1999, Conseil Économique et Social de Michèle ATTAR (saisine gouvernementale). La gestion des déchets ménagers, une responsabilité partagée.

*« La réalité du terrain fin 1998. Si le principe et l'obligation de réduction des déchets figurent en première place dans les articles de la loi de 1992, leur application concrète reste encore peu significative sur le terrain. En effet, « l'ardente obligation » de réduire (comme on le disait de la planification dans les années 60) concerne théoriquement tous les acteurs de la chaîne (qui aboutit à la production des divers déchets), c'est-à-dire tout le monde et personne en particulier : en effet, il n'y a ni instance de contrôle, ni moyens financiers spécifiques, ni vérification de cette « ardente obligation ».*

III

## SOMMAIRE

Pages

<b>AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 27 janvier 1999 .....</b>	<b>1 - 1</b>
<b>TITRE I - CONSTAT.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>I - L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES ENTRE 1992 ET 1998 .....</b>	<b>8</b>
<b>A - LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE ET LES FILS CONDUCTEURS.....</b>	<b>8</b>
1. Transposition du droit européen, garantie de la continuité .....	8
2. Valorisation sur tous les fronts avant toute mise en décharge.....	9
3. Le souci de plus de transparence .....	10
<b>B - QUELQUES VARIATIONS PERTURBANT LA LISIBILITÉ ET LA PORTÉE DES POLITIQUES NATIONALES .....</b>	<b>11</b>
1. Interprétation évolutive de la notion de « déchet ultime* » .....	11
2. Evolution des priorités de valorisation .....	13
3. Absence préjudiciable de référentiel pour l'application du principe de proximité .....	16
<b>C - LES MÉCANISMES DE SOUTIEN FINANCIER À LA VALORISATION DES DÉCHETS .....</b>	<b>17</b>
1. Le Fonds de modernisation de la gestion des déchets (FMGD).....	17
2. Les organismes agréés .....	19
3. Un système de financement trop cloisonné et trop partiel .....	24
<b>II - LA TRADUCTION DES POLITIQUES NATIONALES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL .....</b>	<b>25</b>
<b>A - LES ENJEUX DE LA PLANIFICATION .....</b>	<b>25</b>
<b>B - LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS DANS LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....</b>	<b>25</b>
<b>C - LES RÉSULTATS .....</b>	<b>27</b>
<b>III - LES PRINCIPAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>29</b>
<b>A - LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES .....</b>	<b>29</b>
1. Les investissements réalisés.....	29
2. Les coûts globaux de la gestion des déchets ménagers.....	29
3. La nécessité d'une plus grande lisibilité de ces coûts .....	30
4. L'élimination des ordures ménagères : le quatrième « impôt » local.....	31



**les  
décheticiens**

# 1999, OPECST. Rapport sur les nouvelles techniques de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et des déchets industriels banals.

Chapitre A. La politique de prévention :

*« Sauf exception, les résultats sont on ne peut plus mitigés, depuis 1975, date de la première directive européenne et de la première grande loi française sur les déchets. En France, la production de déchets augmente de près de 2 % par an (290 kilos par habitant il y a vingt ans, 360 kilos en 1990 et 430 kg en 1996). Sauf exception, cette évolution est générale en Europe » [...] Quelques succès, réels ou anecdotiques, ne peuvent faire oublier que, globalement, les évolutions sont décevantes. »*

OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION

DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

RAPPORT

sur

LES NOUVELLES TECHNIQUES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

par

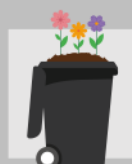
M. Gérard MIQUEL,

Sénateur

et

M. Serge POIGNANT,

Député



**les  
décheticiens**

## **2003, Cour des comptes. Rapport annuel.**

Chapitre sur les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers.

La Cour constate l'échec du dispositif d'écocontribution visant à réduire ou maîtriser les déchets d'emballages, malgré sa réhausse en 2000 et 2002. Elle l'explique notamment par une reprise de la croissance économique à la fin des années 1990 (P455).

### **COUR DES COMPTES**

---

### **RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

**suivi des réponses des administrations, collectivités,  
organismes et entreprises**

**2002**



**les  
décheticiens**

# 2003, Assemblée National. Rapport d'E. Blessig sur la gestion des déchets ménagers sur le territoire

*« la politique de prévention quantitative ne pèse pas encore sur la production des déchets. »*



N° 1169  
(1<sup>ère</sup> partie)

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 novembre 2003

### RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

AU NOM DE LA DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE <sup>(1)</sup>, SUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR LE TERRITOIRE

PAR M. EMILE BLESSIG

Député

---

(1) La composition de cette Délégation figure au verso de la présente page.

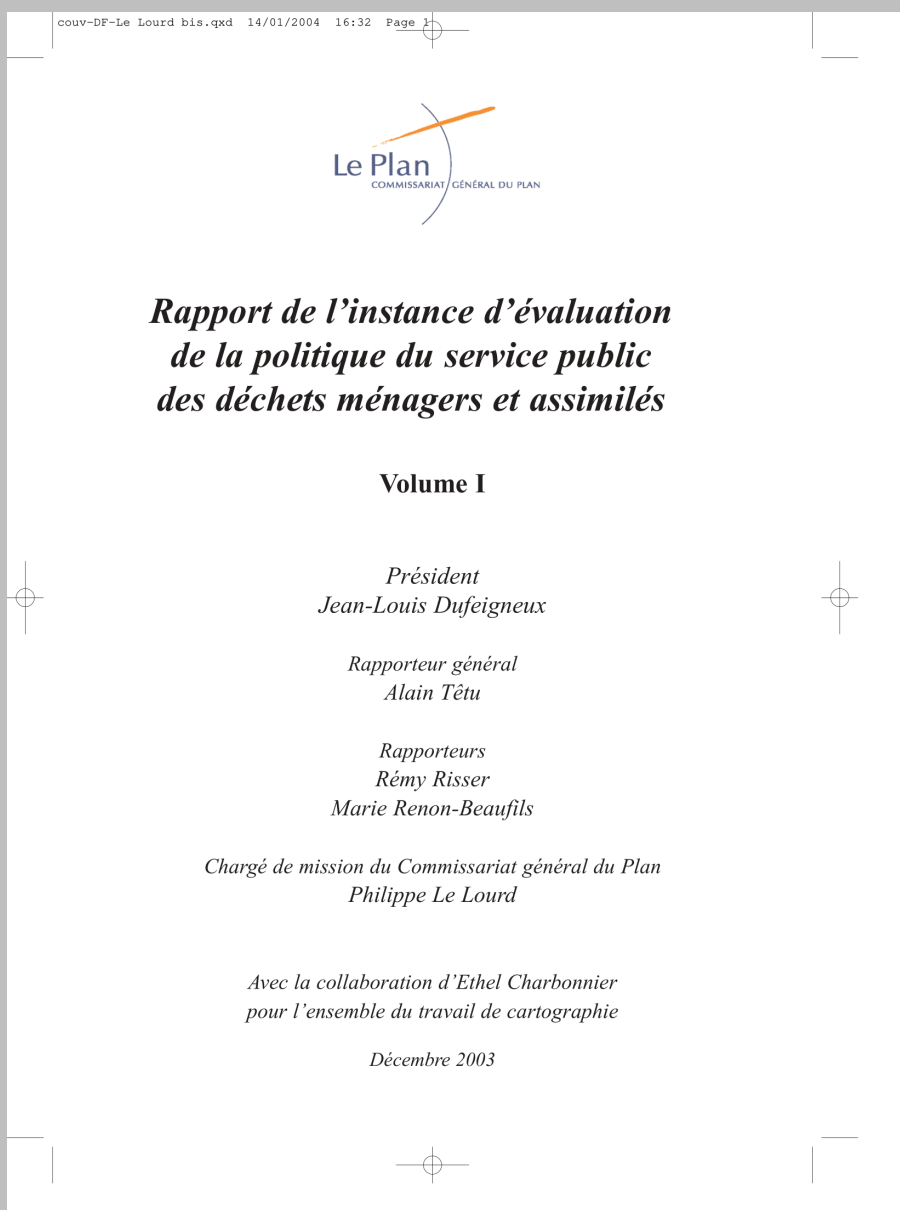
Equipement - Aménagement du territoire - Environnement



**les  
décheticiens**

# 2004 : Commissariat général au plan. Rapport de l'instance d'évaluation de la politique du service public des déchets ménagers et assimilés

*« face à l'échec de la réduction des déchets à la source, les pouvoirs publics sont confrontés à des nouveaux défis. »*



## 2004, Ministère de l'écologie et du développement durable. Prévention de la production de déchets

*"La prévention est couramment considérée comme un des principaux échecs de la loi de 1992. Les données disponibles montrent une hausse continue de la production de déchets, même si cette augmentation s'est atténuée au fil du temps."*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**Ministère de l'Écologie  
et du Développement Durable**



**les  
décheticiens**

## 2008, Comité économique et social.

*« Les vingt et une propositions suivantes [...] recherchent tout d'abord à créer de véritables leviers pour faire enfin de la prévention des déchets une vraie priorité »*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*AVIS ET RAPPORTS DU*  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*LES ENJEUX DE LA  
GESTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS  
EN FRANCE EN 2008*

2008  
Avis présenté par  
Mme Michèle Attar



**les  
décheticiens**

# 2009, CGEDD, IGF, CGIET, 2009. Rapport de la mission d'audit du dispositif de contribution à l'élimination des déchets d'emballages ménagers

*« Sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible de valider l'idée selon laquelle ce dispositif aurait permis d'atteindre un taux de recyclage supérieur aux objectifs fixés par la directive européenne ni de contribuer à une réduction significative du volume des emballages ménagers mis sur le marché ».*



CONSEIL GENERAL  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE

N° 006011-01

INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

N° 2008-M-076-02

CONSEIL GENERAL  
DE L'INDUSTRIE,  
DE L'ENERGIE  
ET DES TECHNOLOGIES

N° 2008/20 bis/CGM/SG

## RAPPORT DE LA MISSION D'AUDIT DU DISPOSITIF DE CONTRIBUTION A L'ELIMINATION DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

Etabli par

Rémi Guillet  
Ingénieur général des mines

Henri Legrand  
Ingénieur général des mines

Pierre Lepetit  
Inspecteur général des finances

Benoît Weymuller  
Ingénieur en chef des ponts et chaussées

- AVRIL 2009 -



**les  
décheticiens**

# 2010, Sénat. Rapport d'information sur le traitement des déchets. Par Daniel Soulage.

La mission « *affirme son attachement à toutes les mesures qui peuvent favoriser la réduction du volume des déchets produits [...]* Mais dans l'état actuel de la réglementation la pression pèse encore essentiellement sur l'aval (élimination du déchet) et insuffisamment sur l'amont (éco-conception). »

N° 571

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 juin 2010

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

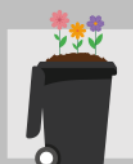
au nom de la mission commune d'information sur le **traitement des déchets** (1),

Par M. Daniel SOULAGE,

Sénateur.

---

(1) Cette mission commune d'information est composée de : M. Dominique Braye, président ; M. Gérard Miquel, premier vice-président ; M. Charles Guené, Mme Évelyne Didier, vice-présidents ; M. Jean-Marc Pastor, Mme Brigitte Bout, secrétaires ; M. Daniel Soulage, rapporteur ; MM. Pierre André, Jean-Étienne Antoinette, Bertrand Auban, Mme Béatrice Descamps, MM. Daniel Dubois, Pierre Hérisson, Jean Milhau, Jacques Muller, Daniel Raoul, Mme Esther Sittler, M. Alain Vasselle.



les  
décheticiens

## 2012, CGEDD. Audit du programme n° 181.

*"Prévention des risques. Dans ce rapport, la mission note le travail important mené par l'Ademe sur la prévention, suite au Grenelle notamment, mais appelle à amplifier le travail à l'occasion de l'arrivée du plan national de prévention des déchets et à renforcer l'implication de la DGPR. »*

RAPPORTS

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

n°- 007240-01

Mai 2012

Audit du programme n° 181 "Prévention des risques"

Ressources, territoires, habitats et logement  
Energies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr



**les  
déchéticiens**

# 2013, Sénat. Rapport sur les déchets : filières à REP et écoconception

A propos du système des REP « *Recommandation n° 1 : édicter les grands principes de la REP dans le code de l'environnement en l'orientant davantage vers la prévention des déchets et l'écoconception.* » & « *Le système ne contribue pas forcément aujourd'hui à mettre en place une modulation des éco-contributions incitative en termes d'écoconception ou de prévention* » + à propos du bilan de la filière REP emballages ménagers « *il reste toutefois une large marge de progression, notamment en matière de prévention et de réduction à la source.* »

N° 143

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Enregistré à la Présidence du Sénat le 13 novembre 2013

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire (1) sur les déchets : filières à responsabilité élargie du producteur (REP) et écoconception,*

Par Mmes Évelyne DIDIER et Esther SITTLER,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : M. Raymond Vall, président ; MM. Gérard Cornu, Ronan Dantec, Mme Évelyne Didier, MM. Philippe Esnol, Alain Houpert, Hervé Maurey, Rémy Pointereau, Mmes Laurence Rossignol, Esther Sittler, M. Michel Teston, vice-présidents ; MM. Pierre Camani, Jacques Cornano, Louis Nègre, secrétaires ; MM. Joël Billard, Jean Bizet, Vincent Capo-Canci, Yves Chastan, Philippe Darniche, Marcel Deneux, Michel Douillet, Jean-Luc Fichel, Jean-Jacques Filleul, Alain Fouché, Mme Marie-Françoise Gaouyer, M. Francis Grignon, Mme Odette Herviaux, MM. Benoît Huré, Daniel Laurent, Mme Hélène Masson-Maret, MM. Jean-François Mayet, Stéphane Mazars, Robert Navarro, Charles Revet, Roland Ries, Yves Rome, Henri Tandonnet, André Vaireto, Paul Vergès.



les  
décheticiens

# 2014, République française. Mission d'évaluation de politique publique : la gestion des déchets par les collectivités territoriales

« Les politiques de prévention demeurent insuffisantes » &  
« Proposition n° 16 : Renforcer progressivement dans les barèmes le niveau des incitations à l'écoconception et les actions de prévention des éco-organismes. »



Conseil général de l'environnement  
et du développement durable

N° 009548-02

Inspection générale de l'administration  
N°14-079/14-058/02

Conseil général de l'économie

N° 2014/27/CGE/CI

Inspection générale des finances  
N°2014-M-047-04

## RAPPORT

### Mission d'évaluation de politique publique La gestion des déchets par les collectivités territoriales

Établi par

**PASCAL DOUARD**  
Ingénieur général des ponts,  
des eaux et des forêts

**BRUNO FARENIAUX**  
Inspecteur général de  
l'administration du  
développement durable

**CHARLES HELBRONNER**  
Ingénieur en chef des ponts,  
des eaux et des forêts

**MIREILLE CAMPANA**  
Ingénieur général des mines

**MARIE-CHRISTINE CHAPELLE**  
Contrôleur général  
économique et financier

**PHILIPPE CANNARD**  
Inspecteur général de  
l'administration

**JÉRÔME FOURNEL**  
Inspecteur général des  
finances

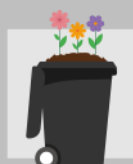
**PAUL BAZIN**  
Inspecteur des finances

**ANTOINE CHOUC**  
Inspecteur des finances

- DÉCEMBRE 2014 -



**IGF**  
INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES



**les  
décheticiens**

## - 2016 : Cour des comptes. Rapport public – Chapitre 2 : « Les éco-organismes : un dispositif original à consolider »

*« En définitive, l'impact des outils mis en œuvre par les éco-organismes au titre de la prévention et de l'écoconception demeure très limité, soit parce qu'ils sont d'application très récente, soit parce que leur intensité ou leur périmètre est trop réduit, soit encore parce qu'ils se heurtent à des limites structurelles [...] Il est donc indispensable de poursuivre et d'amplifier, dans le cadre des cahiers des charges des éco-organismes, le développement de la prévention et de l'écoconception. »*

Ce rapport note néanmoins des avancées dans l'allégement unitaire et volumique des emballages ménagers depuis 25 ans.

### 2

#### Les éco-organismes : un dispositif original à consolider

##### PRÉSENTATION

La gestion des déchets constitue un enjeu majeur des politiques publiques. En 2013, elle a mobilisé plus de 10 Mdt<sup>95</sup>. Longtemps guidée par des considérations strictement sanitaires, cette mission a de plus en plus intégré des objectifs environnementaux. Elle comprend désormais une dimension économique, le déchet devant le plus possible être valorisé pour réintégrer la chaîne de production.

Cette contribution à l'économie circulaire suppose des pratiques nouvelles, allant de la conception des produits appelés à devenir des déchets recyclables jusqu'au geste de tri du consommateur final, dont l'information et l'éducation constituent donc un facteur essentiel de l'efficacité du dispositif d'ensemble. Elle a vu l'apparition d'acteurs nouveaux, au premier rang desquels les éco-organismes, créés à l'initiative des industriels au début des années 1990 dans la filière des emballages ménagers et qui se sont multipliés depuis une dizaine d'années en application du principe dit de « responsabilité élargie du producteur » (REP).

En vertu de ce principe, d'origine communautaire<sup>96</sup> et transposé en droit français par la loi du 15 juillet 1975<sup>97</sup>, les producteurs peuvent être rendus totalement ou partiellement responsables des déchets issus de la fin de vie des produits qu'ils ont mis sur le marché. Pour remplir leurs obligations, ils peuvent mettre en place un système individuel approuvé par l'État ou adhérer à un éco-organisme. Dix-huit filières REP existent aujourd'hui, au sein desquelles se répartissent vingt-quatre éco-organismes.

<sup>95</sup> Estimation, tous acteurs confondus, de la mission d'évaluation des politiques publiques sur la gestion des déchets par les collectivités territoriales, décembre 2014.

<sup>96</sup> Directive 75/442/CEE du Conseil du 15 juillet 1975.

<sup>97</sup> Loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

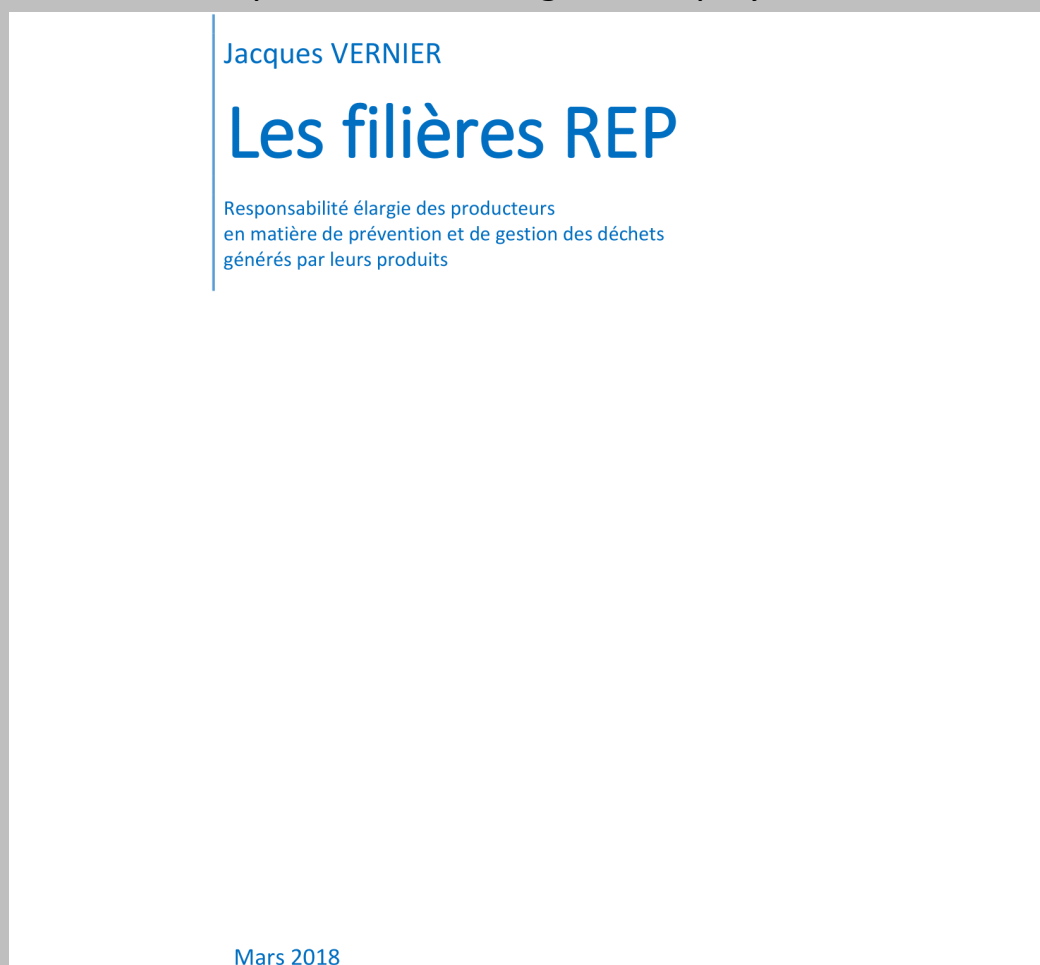


## 2018, rapport de Jacques VERNIER sur les filières REP

*« Proposition n°1 : Etendre la REP “emballages ménagers” aux emballages des cafés-hôtels-restaurants et favoriser pour certains d’entre eux le réemploi »*

*« Proposition n°12 : Demander aux entreprises d’une certaine taille de remettre tous les 5 ans un plan de prévention et d’écoconception, individuel ou sectoriel et d’évaluer le plan quinquennal précédent à l’occasion du dépôt du plan quinquennal suivant. »*

*« Proposition n°13 : [...] Mettre en place cette consigne, non seulement pour les emballages dont le matériau est recyclable, mais aussi pour les emballages réemployables. »*



# 2020, OPECST. Pollution plastique : une bombe à retardement ?

*« Il faut donc réduire la production d'articles en plastique afin d'éviter à avoir gérer leur fin de vie ; en particulier pour les plastiques à usage unique, de durée de vie courte et dont il est possible de se passer. »*

Ce rapport souligne « l'effort majeur » des mesures politiques prises pour le recyclage et en même temps des mesures de « réduction à la source trop timides ».

N° 3654

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 décembre 2020

N° 217

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

Enregistré à la présidence du Sénat  
le 10 décembre 2020

## RAPPORT

au nom de

L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION  
DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

**POLLUTION PLASTIQUE :  
UNE BOMBE À RETARDEMENT ?**

PAR

M. Philippe BOLO, député, et Mme Angèle PRÉVILLE, sénatrice

Déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale  
par M. Cédric VILLANI,  
Président de l'Office

Déposé sur le Bureau du Sénat  
par M. Gérard LONGUET,  
Premier vice-président de l'Office



**les  
décheticiens**

# **Cour des comptes, 2022. Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers : une ambition à concrétiser**

La Cour des comptes observe que la prévention est « *la priorité officielle mais le parent pauvre de la gestion des déchets* » du service public comme des éco-organismes.

Cour des comptes

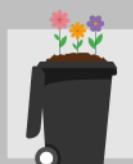


Chambres régionales  
& territoriales des comptes

## **PRÉVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS : UNE AMBITION À CONCRÉTISER**

Rapport public thématique

Septembre 2022



**les  
décheticiens**

# 2022, Sénat. Rapport d'information sur la gestion des déchets dans les outre-mer.

Phrase marquante sur la prévention « *Le parent pauvre de la politique des déchets en outre-mer comme ailleurs* »

(comme la phrase 2022 de la Cour des comptes mais pour la France entière).

N° 195

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 8 décembre 2022

## RAPPORT D'INFORMATION

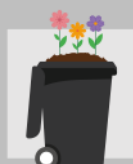
FAIT

au nom de la *délégation sénatoriale aux outre-mer* (1) sur la **gestion des déchets dans les outre-mer**,

Par Mmes Gisèle JOURDA et Viviane MALET,

Sénatrices

(1) Cette délégation est composée de : M. Stéphane Artano, *président* ; M. Maurice Antiste, Mmes Éliane Assassi, Nassimah Dindar, MM. Pierre Frogier, Guillaume Gontard, Mmes Micheline Jacques, Victoire Jasmin, M. Jean-Louis Lagourgue, Mmes Viviane Malet, Annick Petrus, MM. Teva Rohfritsch, Dominique Théophile, *vice-présidents* ; M. Mathieu Darnaud, Mmes Vivette Lopez, Marie-Laure Phinera-Horth, M. Gérard Poadja, *secrétaires* ; Mme Viviane Artigalas, M. Philippe Bas, Mme Agnès Canayer, M. Guillaume Chevrollier, Mme Catherine Conconne, M. Michel Dennemont, Mme Jacqueline Eustache-Brinio, MM. Philippe Folliot, Bernard Fournier, Daniel Gremillet, Mme Jocelyne Guidez, M. Abdallah Hassani, Mme Gisèle Jourda, MM. Mikaele Kulimoetoke, Dominique de Legge, Jean-François Longeot, Victorin Lurel, Mme Marie Mercier, MM. Serge Mérimou, Thani Mohamed Soilihi, Georges Patient, Mme Sophie Primas, MM. Jean-François Rapin, Michel Savin, Mme Lana Tetuanui.



**les  
décheticiens**

# Assemblée Nationale, 2024. Rapport d'information relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Les rapporteurs font encore le constat que « *La prévention de la production de déchets, l'écoconception, et le réemploi ou la réutilisation restent ainsi les parents pauvres* ». Ils constatent que « *les moyens déployés ces trois dernières années pour appliquer la loi Agec ont porté de manière prioritaire sur le recyclage* ». Plusieurs des 100 propositions appellent à davantage de prévention.



N° 2696

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 mai 2024.

## RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

*En application de l'article 145-7 du Règlement*

PAR LA MISSION D'INFORMATION  
*sur l'évaluation de l'impact de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020  
relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire*

AU NOM DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ET PRÉSENTÉ PAR

MME VÉRONIQUE RIOTTON et M. STÉPHANE DELAUTRETTE,

Corapporteurs,  
Députés



**les  
décheticiens**

# 2024 : Secrétariat générale à la planification écologique. Économie circulaire. Point sur l'avancée des travaux

« La prévention des déchets est aujourd'hui insuffisante » (P10)



PREMIER  
MINISTRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat général à la planification écologique

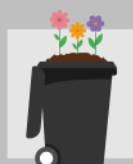
**MIEUX PRODUIRE, MIEUX CONSOMMER**

Économie circulaire

Point sur l'avancée des travaux

Juillet 2024

**FRANCE  
NATION  
VERTE**  
Agir • Mobiliser • Accélérer



les  
décheticiens

# CGE, IGEDD, IGD. Performances et gouvernance des filières REP.

## Les raisons de ce classement :

- Il y a un risque de conflit d'intérêt entre les objectifs de prévention réglementaires et les intérêts économiques des metteurs en marché car l'allongement de la durée de vie des produits peut réduire les ventes (notamment de produits à usage unique) et diminuer les recettes des producteurs ;
- Constat d'échec généralisé pour le respect du calendrier de mise en place et/ou l'atteinte des objectifs de dépense des six fonds réparation et réemploi/réutilisation alors que les filières REP se développent jusqu'à représenter 22 % du gisement total de déchets en France ;
- Les indicateurs prévus par les cahiers des charges ne permettent pas d'évaluer finement la performance environnementale et sont susceptibles de désinciter à l'amélioration de la prévention ;
- Certains indicateurs des cahiers des charges ne tiennent pas compte de la hiérarchie de traitement des déchets (réemploi et réutilisation notamment). Il n'y a pas d'indicateur globale de performance écologique de chaque filière (empreinte carbone/matière/eau, impact sur la biodiversité...);
- La responsabilité élargie du producteur a permis de développer la collecte sélective et la valorisation des déchets mais son efficacité reste à démontrer en matière de réemploi et réparation ;
- À horizon 2030, la participation des filières REP à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets ménagers et d'activités économiques paraît incertaine ;
- L'incitation à l'écoconception pour les metteurs en marché n'est pas généralisée chez les éco-organismes et pour des catégories de produits ;
- L'incitation au réemploi, à la réutilisation et à la réparation s'appuie sur la création de fonds mis en place en retard dont l'efficacité n'est pas mesurée ;
- L'efficacité des fonds de réemploi et de réutilisation est limitée par la complexité du dispositif, et les soutiens sont en-dessous de la cible de minimum 5 % des contributions.



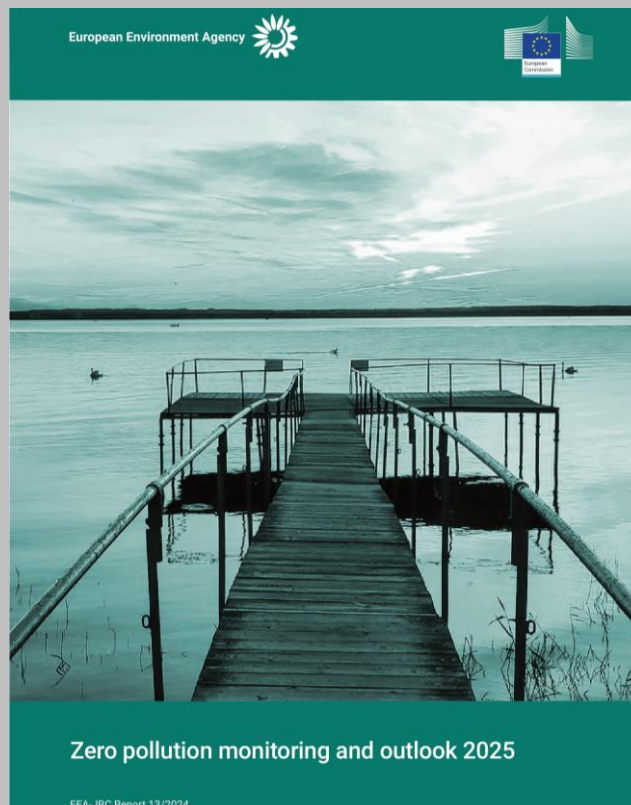


## **2025, Agence européenne de l'environnement et Commission européenne. Rapport sur le suivi et les perspectives de l'objectif zéro pollution.**

En introduction, il est écrit que les États membres doivent intensifier leurs efforts pour progresser sur les nuisances sonores, les nitrates, les microplastiques, les déchets.

Il est écrit que l'atteinte des cibles de baisse de la production totale de déchets entre 2010 et 2030 et la baisse de 50 % des déchets municipaux résiduels entre 2018 et 2030 demeurent peu probables au regard de la hausse des déchets produits. Et que cela souligne la nécessité d'une stratégie de prévention ambitieuse et d'une transition vers l'économie circulaire.

L'analyse spécifique de l'objectif de baisse globale des déchets produits dans l'UE indique même qu'il faudra de très ambitieuses mesures de prévention pour ramener l'UE sur la bonne voie. Pour la baisse de 50 % des déchets municipaux résiduels, des efforts significatifs de prévention et recyclage sont escomptés pour atteindre la cible 2030 considéré dans le rapport comme hors d'atteinte.



**les  
décheticiens**